ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

New Orleans Land Company vs W. G. Simpson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 62,494—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le Premier District de cette ville, le LUNDI, 21 juillet 1902, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir—

Tout et particulièrement les bâtisses et améliorations, hangères, hangars, etc., sur l'étendue de terre faisant face au Lac Pontchartrain, près du Nouveau Bassin, étant sur l'étendue de terre acquise par la plaignante de la Banque du Canal, de cette ville, par acte notarié en date du 30 mars 1894.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Charles Louque, avocat pour la plaignante.
9 juin—9 14 19 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de valeur du Premier District.

Bâtisses portant le No 3800 avenue Talene

John M. Kelly vs R. Vandegriff Gines.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 65,748—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 17 juillet 1902, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Un certain lot ou triangle de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et privilèges qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, borné par les rues Cortez, Ulloa, Scott et l'avenue Talene (anciennement la rue Commune) et mesurant trois cent vingt-quatre 89/100 pieds de face à l'avenue Talene (anciennement la rue Commune), quatre-vingts pieds de face à la rue Scott, vingt six pieds de face à la rue Cortez et trois cent dix-huit pieds de face à la rue Ulloa.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

Dufour & Dufour, Chas J. Donnelland, avocats pour le plaignant.
13 juin—13 15 20 27—juil 3 11 17

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de propriété de valeur améliorée du Troisième District.

Portant les Nos 2265 et 2267 rue Marais, entre les rues Mandeville et Marigny.

John Legier Jr., vs Mme Ella Cerral.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. — No 63,29 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 17 juillet 1902, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, toute voies et privilèges y appartenant ou en quelque sorte en dépendant, situé dans le troisième district de cette ville, désigné sur le numéro un, dans l'îlet No 58, borné par les rues Marais, anciennement Moreleo, Marigny, Mandeville et Urquhart, sur un croquis dressé par J. A. D'Hémécourt annexé à un acte passé par devant A. Dreyfous, un notaire en cette ville le 15 janvier 1874, d'après lequel dit croquis ledit lot mesurant trente neuf pieds six pouces de face à la rue Marais sur soixante et onze pieds six pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.

Jas B. Rosser Jr., avocat pour le plaignant
30 juin—30 s7—juil 6 11 15 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de grande Propriété de Valeur du Sixième District,

En face de la rue Calhoun, (asphalte pavée avec Asphalte)

Barber Asphalt Paving Company vs W. H. Hewrett et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 64,245—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le premier district de cette ville, le JEUDI, 31 juillet 1902, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir—

1° Autant de l'îlet désigné par le numéro municipal cent quinze, situé dans le sixième district de cette ville borné par les rues Calhoun (anciennement Edmond), Willow (anciennement Henry) et Clara (anciennement Leonce) et la ligne de la Propriété Foucher qui est inclu dans une façade sur la rue Calhoun de deux cent quatre-vingt dix-neuf et sept dixièmes (299 7/10) de pieds linéaux avec une profondeur de cent vingt pieds sur ladite rue Willow et une profondeur de cent vingt pieds sur ladite rue Clara et une ligne droite séparant ledit îlet parallèle à et à une distance de cent vingt pieds de ladite ligne de façade dudit îlet sur la rue Calhoun.

2° Autant de l'îlet désigné par le numéro municipal cent douze dans ledit Sixième District de cette ville, borné par les rues Clara (anciennement Edmond), Clara (anciennement Leonce) et Magnolia (ancienne rue Victor) et la ligne de la Propriété Foucher, qui est inclu dans une façade sur ladite rue Calhoun de cent quarante-neuf et quatre-vingt-cinq centièmes (149.85) de pieds linéaux commençant à l'encoignure des dites rues Calhoun et Clara et mesurée dans la direction de ladite rue Magnolia, sur une profondeur de cent vingt pieds, entre lignes parallèles.

3° Autant de l'îlet de terre désigné par le numéro municipal cent quatorze dans ledit Sixième District de cette ville, borné par les rues Calhoun (anciennement Edmond), Willow (anciennement Henry), et Clara (anciennement Leonce) et l'avenue Palmer (anciennement Henry Clay) qui est inclu dans une façade sur ladite rue Calhoun de deux cent quatre vingt dix neuf pieds linéaux et sept dixièmes (299.7) avec une profondeur de cent deux pieds sur ladite rue Willow et une profondeur de cent cinq pieds dix pouces et deux lignes sur ladite rue Clara et une ligne droite commençant sur ladite rue Willow à une distance de cent deux pieds de l'encoignure des rues Calhoun et Willow et courant au travers du dit îlet à un point sur la rue Clara à une distance de cent cinq pieds dix pouces et deux lignes de l'encoignure des rues Calhoun et Clara.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.

Jas B. Rosser Jr., avocat pour le plaignant
30 juin—30 s7—juil 6 11 15 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur du Sixième District,

Formant l'encoignure des rues Camp et Joseph.

(Ilet borné par les rues Octavie et Chestnut.

Christian Thomas vs Charles Vogt.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans, No 54,586—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 24 juillet 1902, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre, etc., situés dans le sixième district de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Camp, Joseph, Octavie et Chestnut, désignés comme les lots numéros un et deux, mesurant chacun trente pieds de face à la rue Camp sur cent dix sept pieds deux pouces et quatre lignes de profondeur entre lignes égales et parallèles; lot numéro un formant l'encoignure des rues Camp et Joseph.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.

Jas B. Rosser Jr., avocat pour le plaignant
30 juin—30 s7—juil 6 11 15 24

VENTES A L'ENCAN.

Friedrichs & Redersheimer.

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriété de Magasin et Résidence Productives,

Nos 1300, 1302 et 1304 rue Touro, à l'encoignure de la rue Urquhart.

Succession de Patrick Ryan.

No 67,500—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR FRIEDRICHS & REDERSHEIMER—Gen. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 832 rue Commune — MARDI, le 15 août 1902, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 1 juin 1902, de l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District Division C, agissant pour l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, maintenant absent en congé, daté le 14 juillet 1902, et rendu dans la succession et dettes intitulée, la propriété foncière ci-après décrite, à savoir:—

Le désirable magasin et résidence à deux étages en bois Nos 1300 et 1302 rue Touro, à l'encoignure de la rue Urquhart hangars, citerne, etc. dans la cour et la boulangerie et résidence à deux étages contigue, No 1304 rue Touro. La propriété de l'encoignure comprend en tout un grand magasin et entrepôt, galeries et sept chambres, avec fours à pain, grand hangar, citerne et cour dans le fond; le tout bien complètement décrit comme suit, à savoir:

Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et dépendances qui s'y trouvent, contigus l'un à l'autre, situés dans Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 309 borné par les rues Touro (autrefois Union) Urquhart, Villeré (autrefois Girod) et Bourbon (autrefois Bagatelle), désignés comme lots Nos un et deux sur un plan fait par C. C. Crawford, daté le 6 mars 1896, et déposé pour référence en l'étude de Abel Dreyfous, ancien notaire en cette ville. Lesdits lots mesurant chacun 32 pieds de face à la rue Union, maintenant Touro, sur une profondeur et façade sur la rue Urquhart de 85 pieds. Le tout en mesure américaine. Le lot No Un formant l'encoignure des rues Union, maintenant Touro et Urquhart; avantageusement situé, commandant une bonne clientèle et loyers assurés. L'épicerie à l'encoignure étant louée à bail jusqu'au 1er octobre 1902, au taux de trois cent dollars par an et le boulangerie rapportant cent quatre vingt dollars par an, faisant un revenu total de $480 par an.

Termes et conditions—Le moitié en plus comptant et le balance en un et deux ans de crédit représentés par des billets négociables portant 8 0/0 d'intérêt par an et garantis par ligne de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue. L'acquéreur assumant les taxes dues et exigibles en 1902, et faisant un dépôt de 10 0/0 comptant pour lier la vente. Acte de vente pardevant W. F. Brewer, notaire, aux frais de l'acquéreur.

15 juil—15 22 29—août 5 12 19

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE

MARDI, le 5 AOUT 1902.

Propriété de valeur dans une jolie section du Troisième District,

No 143 rue Prieur, coin Kerlerec.
Cottage simple, avec quatre chambres, loué $8 par mois.

No 1447 rue Prieur, contigu au ci-dessus.
Cottage simple, avec quatre chambres et vestibule, loué $13.

No 1909 rue Kerlerec, contigu au ci-dessus.
Cottage couvert en ardoises, avec trois chambres, loué $6.

Succession de Jean M. Pays, Frank Zengel, administrateur.

No 66,320 Cour Civile de District, Division E.

PAR CURTIS & GALLAGHER, Encanteurs — Bureau 846 rue Commune — MARDI, le 5 août 1902, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté et signé le 27 juin 1902 par l'Hon Geo. H Theard, juge de la Cour Civile de District, Division E, et adressé à Peter Gallagher, encanteur, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Trois certains lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Prieur, Johnson, Kerlerec et Columbus, et désignés comme lots Nos un, deux et huit. Lot No 1 formant l'encoignure des rues Prieur et Kerlerec et mesurant m. A. 31' 5" 5/8" de face à la rue Prieur sur 68 pieds de profondeur et façade sur la rue Kerlerec.

Le lot No 2 est contigu au lot No 1 et mesurant M. A. 32 pieds de face à la rue Kerlerec, sur 62' 11" 2" de profondeur.

Le lot No 8, dans la même ilet, mesurant 31' 5" 5/8" de face à la rue Prieur, sur 68 pieds de profondeur. Le tout acquis des m. J. Hoffman, le 29 décembre 1888, par acte de vente pardevant E. A. Peyroux, L. des transferts 129, folio 647.

Conditions, comptant—L'acquéreur devant assumer les taxes de ville et d'Etat de 1902. L'acte de vente pardevant Emil Pomes, notaire, aux frais de l'acquéreur. Un dépôt de dix pour cent au moment de l'adjudication.

Cunningham & Cunningham, avocats.

CURTIS & GALLAGHER,
Encanteurs. No 846 rue Commune.
29 juin—29—juil 5 6 13 20 27—août 3 5

Liquidation de Stramss et Bremer.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 67,542—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Alphonse Meynier, exécuteur testamentaire dativ de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. Andrew H Wilson, avocat. 11 juil—11 15 20

VENTES A L'ENCAN.

Jas. A. Brennan et Fille.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Etablissement d'affaires et résidence à deux étages,

A l'encoignure de l'avenue de la Louisiane et de la rue Chippewa.

Occupé depuis des années comme une épicerie et buvette.

Le joli cottage simple, No 313 rue Fern coin Levée, sur un extra grand lot de terre.

Succession d'Elizabeth Martin.

No 67,661—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D.

IL SERA vendu à l'enchère publique MARDI, le 22 juillet 1902, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne

PAR JAS. A. BRENNAN, Encanteur—Bureau 630 rue Gravier—En vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté et signé le 19 juin 1902, dans l'affaire ci-dessus intitulée la ci-après décrite propriété à savoir:

1° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations dans le Sixième District dans l'îlet borné par la rue Chippewa, l'avenue de la Louisiane, les rues Tchoupitoulas et Tchoupitoulas, et mesurant, en mesure américaine, trente (30) pieds de face à l'avenue de la Louisiane sur cent vingt huit (128') pieds de profondeur et façade sur la rue Chippewa, formant l'encoignure de l'avenue de la Louisiane et de la rue Chippewa.

Les améliorations consistent en la résidence à deux étages, substantielle et bien construite et établissement d'affaires maintenant occupée, et elle a été pendant plusieurs années comme une épicerie et buvette, et contiennent douze chambres bien faites et portant les numéros municipaux 623 et 627 de l'avenue de la Louisiane et rapportant un revenu de $45 par mois à un bon locataire payant.

2° Une portion de terre dans le Septième District avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans l'îlet No 49 borné par les rues Levée, Fern, Hope et Commerciale, le dit lot formant l'encoignure des rues Fern et Levée, étant connu comme lot No 1 et mesurant d'après un plan de W. H. Williams, voyer, cinquante deux (52') pieds, six (6") pouces et quatre (3/4") lignes sur une ligne mesurant parallèle de la rue Levée sur cent cinquante neuf (159') pieds de profondeur et façade à rue Fern, sur cent quatorze (114') pieds huit (8") pouces et quatre (4") lignes de profondeur sur la ligne du côté le séparant du lot 2 sur le dit plan. Les améliorations sont un joli cottage simple portant le numéro municipal 313 rue Fern, contenant 4 chambres et loué au taux de $4 par mois.

Conditions—La moitié comptant; la balance payable en douze mois de la date de l'adjudication; la portion de crédit du prix devant être en un billet ou billets portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication, garantie par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété vendue. L'assurance et toutes les autres clauses usuelles de sécurité. Les taxes de 1902 devant être payées par les acquéreurs. Un dépôt de 10 0/0 au moment de la vente. Acte de vente pardevant Fred Zengel, notaire, aux frais de l'acquéreur.

22 juin—22 29 — juil 6 13 20 22

ANNONCE JUDICIAIRE

JOLI COTTAGE DOUBLE,

724 et 726 avenue Elmire, Algier.

A proximité de fermes [bateaux passeurs] marchés église et écoles.

Successions de Sarah Marshall et d'Jones Marshall, consolidées.

Nos 67,727 et 67 661—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B.

IL SERA vendu à l'enchère publique MARDI le 22 juillet 1902, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne,

PAR JAS A. BRENNAN, Encanteur — Bureau, 630 rue Gravier. En vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B daté et signé le 18 juin 1902, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de cette ville dans la paroisse d'Orléans, sur la rue droite du fleuve Mississippi désigné comme lot No 12 de l'île No 22 maintenant No 128, lequel est borné par les rues Elmire, Gentilly, nouvelle Market, les avenues Pacifique et Bidell, autrefois rue Jackson; le dit lot mesurant trente (30) pieds de face à la rue Elmire sur cent vingt trois (123') pieds huit (8") pouces de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations qui s'y trouvent sont désignées par les Nos 724 et 726 rue Elmire.

Conditions—Une moitié comptant, la balance en deux mois, avec huit pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication; le billet pour la portion de crédit du prix devant être garanti par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, avec assurances et toutes les autres clauses usuelles de sécurité, un dépôt de 10 0/0 au moment de la vente; acte de vente pardevant Edwin H. Seymour, notaire, aux frais de l'acquéreur, les taxes de 1902 devant être payées par l'acquéreur en plus et au-dessus du prix de l'adjudication.

21 juin—21 22 29—juil 6 13 20 22

J. Paul Hecker.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Frank Zengel administrateur de la succession d'Edward Fulton vs Charles Evans

No 67,881 — Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans — Division C

PAR J. PAUL HECKER, encanteur—Bureau 781 rue Commune — le JEUDI, 24 juillet 1902, à midi, à la Bourse des Encanteurs de la Nouvelle-Orléans, No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement rendu le 3 juin 1902, et signé le 9 juin 1902, par l'Hon. John St Paul, juge de la Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre dans le Septième District de la Nouvelle Orléans, anciennement Carrollton, étant les lots neuf et dix dans l'îlet portant le vieux numéro (124) cent vingt quatre, borné par les rues Clinton (maintenant Cherokee) Millaudon, McCarty et De Armas (maintenant Mississipi), sur et d'après un plan par William Tenney, voyer, daté le 4 avril 1853, en l'étude de L. Chapella, ancien notaire; chaque lot ayant une façade de trente pieds sur la rue Clinton (anciennement Clinton), par cent vingt pieds de profondeur; le lot dix ferme l'encoignure de la rue Cherokee (anciennement Clinton) et de la rue Mississipi (anciennement De Armas.)

Conditions—La moitié comptant et la balance payable en deux mois, avec huit pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication, la portion de crédit devant être divisée en billets de l'acquéreur ou des acquéreurs garantis par lien et privilèges de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété, vendue et par les stipulations usuelles assurances et autres clauses de sécurité; l'acquéreur assumant les taxes de 1902, et faire un dépôt de 20 pour cent au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Fred Zengel, notaire, aux frais de l'acquéreur.

22 juin—22 29—juil 6 13 20 24

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Laura Washington

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 68,119—Division A—Attendu que Frank Zengel, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Laura Washington, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Cunningham & Cunningham, avocats. 9 juil—9 13 18

Succession de W. L. Dowling.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 42,258—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Alphonse Meynier, exécuteur testamentaire dativ de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Revile Pomes, avocat.
1 juil—11 15 20

VENTES A L'ENCAN.

Macon&Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE.

Mme Mary M. Grete vs A. John Solari et als.

No 67,587— Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 134 rue Carondelet—JEUDI, le 31 juillet 1902, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre daté le 9 juin 1902, et d'un jugement rendu le 18 juin 1902 et signé le 24 juin 1902, par l'Hon. John St Paul, juge de la susdite cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, et en vertu d'un ordre daté le 28 avril 1902 de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite cour, Division D, dans la succession de Mme A. M. Solari, No 61,794 du docket de ladite cour, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° La magnifique propriété commerciale, remarquablement placée, comprenant les trois splendidement construits et imposants magasins, bâtisses à bureaux et hôtel combiné en briques, à quatre et trois étages, Nos 201, 203, 205, 207 et 209 rue Royale, et Nos 704, 705 707, 709, 711, 713 et 715 rue Bourbon et formant l'encoignure nord-ouest des rues Royale et Bourbon, un des meilleurs et plus favorablement connu en cette ville.

Le terrain sur lequel les susdites bâtisses et améliorations sont construites comprend cidq certains lots, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Royale, Bourbon, Bienville, mesurant ensemble, plus ou moins, 74 pieds, 5 pouces et 6 lignes de face à la rue Royale, 75 pieds de largeur sur la ligne du fond, sur 127 pieds 11 pouces de profondeur et façade sur la rue Bienville, et 127 pieds 10 pouces de profondeur sur la ligne du côté du côté de la rue Bienville. Le terrain est spécialement décrit comme suit:

Premièrement—Un certain morceau ou portion de terre située dans le susdit district et lot mesurant, d'après un devis par J. A. D'Hémécourt, dépositaire de ville, daté le 20 février 1873, annexé pour référence à un acte de vente ci-dessus devant C. T. Genist, notaire, le 1er mars 1873, 50 pieds de face à la rue Royale sur 50 pieds 6 pouces de profondeur et façade sur la rue Bourbon et entre lignes parallèles.

Deuxièmement—Un certain lot de terre situé dans le même district et lot et contigu au morceau ou portion de terre ci-dessus premièrement décrit, mesurant 24 pieds 5 pouces 6 lignes de face à la rue Royale sur 50 pieds 3 pouces de profondeur.

Troisièmement—Un certain morceau ou portion de terre, situé dans le même district et lot, et contigu dans le fond aux ci-dessus premièrement et deuxièmement décrits morceaux ou portions de terre et lot de terre, désigné par la lettre G, sur un devis par Louis Pilié, arpenteur, voyer de ville, daté le 27 mai 1855, annexé à un acte de vente pardevant John Bendernagel, ancien notaire, le 3 juin 1855, d'après lequel ledit morceau ou portion de terre mesure 67 pieds 7 pouces de face à la rue Bienville, le même largeur dans le fond, sur une profondeur de 75 pieds entre lignes parallèles, lesdites mesures étant toutes plus ou moins.

Cette propriété est à un lot de la rue Canal et a part de la rue Canal est l'encoignure la plus marquante en cette ville. Des fortunes ont été faites rien seulement dans le verdeage, mais sur la propriété même qui pourra être un jour de grande marchandé donnant une fixité en valeurs aux supérieure. Les améliorations nouvellement achevées et en voie de construction dans le verdeage démontre combien la propriété en cet endroit est avisable comme placement. L'Hôtel Commercial d'un côté et l'Hôtel Fabacher de l'autre sont des exemples prouvant combien ils sont recherchés par les capitalistes dans ce verdeage. L'emplacement de maisons de commerce telles que celles de MM. Fabacher & Co, Solari W. G. Tebaut, Montéléone, McInerny, Fink et autres garantit cette stabilité laquelle est une des plus essentielles et désirables dans le commerce comme placement.

Comme location le marchand y trouvera un commerce surmontant et fixe, le résultat de l'immense trafic surgissant à chaque heure du jour. En dehors de quelque mois de la rue du Canal il n'existe pas un autre lot sur lequel le trafic est aussi grand. Comme placement le capitaliste trouvera sécurité, augmentations en valeur et bon rapport; ne laissant rien à désirer, cet pour le marchand ou le capitaliste.

Il est exclusivement recommandé à ceux qui désirent un placement d'affaires lucratives ou un placement par excellence. La propriété ci-dessus décrite se loue par mois aux taux de $5,880 par an. L'acquéreur peut en prendre possession le 30 septembre 1902, s'il le désire.

2° Cinq certains lots de terre, contigus, situés dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, (ou Levée), Water, Sorapuru et Première, mesurant ensemble 127 pieds 10 pouces et 1 1/3 de ligne de face à la rue Tchoupitoulas et 1 et 6 pieds 6 pouces et 7 2/3 lignes de face à la rue Water sur 90 pieds plus ou moins de profondeur et façade sur la rue Sorapuru et 86 pieds 3 pouces et 4 4/5 ligne de profondeur sur la côté supérieur le plus près de la rue Première, donnant une étendue superficielle d'environ 6,400 pieds. Les susdits lots sont décrits spécialement comme suit: Un desdits lots est désigné par le No 1 sur un plan par M. Harrison, voyer, le 27 juin 1851 et par le No 8 sur la carte de cette ville, et deux desdits lots sont désignés, par le Nos 1 et 2 sur un plan par E. Emerson, voyer, le 16 mars 1852, et connus comme les lots Nos 6 et 7 sur la carte de cette ville. Lesdits lots mesurant comme suit, à savoir: Le lot 1 (ou 8) mesurant 25 pieds 5 pouces et 2/3 ligne de face à la rue Water, 28 pieds 6 pouces et 1 1/3 ligne de face à la rue Tchoupitoulas, 85 pieds 7 pouces et 2 2/5 lignes sur la ligne du côté le plus de la rue Sorapuru, 84 pieds 11 pouces et 4 lignes sur la ligne supérieure à plus près de la rue Première, le divisant du terrain No 1 (ou 6). Les terrains Nos 1 (ou 6) et 2 (ou 7) mesurent chacun 22 pieds 1 pouce de façade à la rue Water, 23 pieds 9 pouces et 4 lignes de façade à la rue Tchoupitoulas, sur les profondeurs suivantes:

Terrain No 1 (ou 6) a 91 pieds 3 pouces et 4 lignes sur la ligne de côté le plus près de la rue Sorapuru, le divisant du terrain No 1 (ou 8); 94 pieds et 5 pouces sur la ligne de division du terrain No 2 (ou 7), lequel terrain No 2 (ou 7) a 97 pieds 7 pouces et 1 ligne sur la ligne du côté supérieur le plus près de la rue Première.

4° Un certain lot de terre situé dans le district et carré comme la propriété ci-dessus décrit en troisième lieu désigné par le No 4 sur un plan de O. A. Rodin, voyer, en date de décembre 1853, et par le même numéro sur la mappe de cette ville, et mesure 22 pieds, 11 pouces et 6 lignes rue Water; 23 pieds, 3 pouces et 7 lignes rue Tchoupitoulas, sur une profondeur de 103 pieds, 10 pouces et 6 lignes sur la ligne la plus rapprochée de la rue Sorapuru et 107 pieds 4 pouces 2/3 ligne du côté supérieur le plus près de la rue Première.

Aucun site meilleur pour fabrique ou entrepôt ne pourrait être trouvé. Les voies de chemins de fer ne sont pas à plus de 20 pieds de la propriété, et la rivière pas à plus de 50 pieds, donnant ainsi d'excellentes facilités pour le transport des marchandises qui peuvent être transportées à la propriété ou peuvent en être transportées des chars ou des steamers. Le gain ainsi dans le transport est énorme. C'est aussi un des rares sites qui restent sur la rivière utilisables pour des objets de commerce.

Il ne sera pas longtemps avant que les propriétés de ce genre seront si précieuses que leurs prix s'élèveront aux plus hautes chiffres. On les achète si rapidement que même aux prix les plus élevés on n'en trouvera pas. Maintenant est le moment; l'avenir des propriétés de ce genre est trop brillant pour qu'on tarde à les acquérir.

Les propriétés ci-dessus décrites en second, troisième et quatrième lieu sont vendues sujettes à un bail expirant le 30 septembre 1903, au taux de $1,200 par an.

Une copie duquel peut être vue au bureau des encanteurs.

5° L'élégante résidence en bois à deux étages et mansarde avec vastes terrains, No 2015 avenue St Charles. Elle est retirée de la banquette, entourée d'une riche barrière en fer, contenant grand vestibule central, salon à arches, chambre de réception, bibliothèque, salle à manger, lavabo, lieux d'aisance en porcelaine, office butler, cuisine, cave, galerie sur la façade et dans le fond au rez-de-chaussée; vast bale, neuf vastes et aérées chambres à coucher, plusieurs desquelles ont des lavabos sanitaires, chambres à bain, armoire pour lingerie, chambre boisée en cèdre et galerie sur le devant et à l'arrière au deuxième étage. La mansarde contient trois grandes chambres à coucher, chambres pour malles, etc. Dans le fond est une bâtisse en bois à un étage, contenant deux chambres pour domestiques. Dans le fond sur le côté à distance de la résidence, se trouve l'écurie et la remise. Il y a trois grandes citernes et un filtre pour l'eau de source. Les chambres sont admirablement inspectées et finies en bois hai'é, foyers en tuiles, mantelets de cheminées et carreaux en marbre, le tout garnis avec des commodités et installations de gaz. Le terrain sur lequel ces bâtisses et améliorations sont érigées comprend deux certains lots situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue St Charles, les rues Carondelet, St André et Joséphine. Les dits lots étant désignés par les Nos 2 et 3 sur un plan dressé par L. Reisenstein le 8 avril 1868, déposé pour référence en l'étude de P. C. Cavillier, ancien notaire. Le lot No 2 mesurant 32 pieds de face à l'avenue St Charles, 172 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 3 mesurant 32 pieds de face à l'avenue St Charles, 172 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les dits lots étant désignés par les Nos 5 (ou 13), 6 (ou 13) sur un devis marqué B, annexé à un procès verbal de l'encanteur. Un dit lots est désigné par le No 5 sur un plan par M. Harrison, voyer, le 27 juin 1851, et par le No 11 sur la mappe de cette ville et deux dits lots sont désignés par le No 4 sur un plan dressé par M. Harrison, voyer, daté le 27 juin 1850, déposé en l'étude de L. K. Kenny, ancien notaire, et par le No 3 sur un plan de subdivision des lots Nos 1, 2, 3 et 4 par M. Harrison, voyer, le 27 juin 1851, déposé en l'étude de L. K. Kenny, ancien notaire. Les dits lots mesurant comme suit, à savoir: Les lots Nos 5 (ou 13) et 6 (ou 13) mesurant chacun 29 pieds 2 pouces de face à la rue Tchoupitoulas. Le lot No 5 (ou 12) mesurant 31 pieds 7 pouces de face à la rue Water sur une profondeur de 88 pieds 3 pouces 6 lignes sur la ligne du côté le plus près de la rue Première le divisant du lot No 5 (ou 11), 89 pieds 1 pouce 7 lignes de profondeur sur la ligne le séparant du lot No 6 (ou 13) lequel dit lot No 6 (ou 13) a une façade de 31 pieds 6 pouces 7 lignes à la rue Water sur une profondeur et façade sur la rue Sorapuru de 90 pieds le tout plus ou moins. Ledit lot No 6 (ou 13) formant l'encoignure des rues Water, Sorapuru et Tchoupitoulas. Les lots No 5 (ou 11) et No 4 mesurant chacun environ 24 pieds de face à la rue Water, 23 pieds de face à la rue Tchoupitoulas, par les profondeurs suivantes: Le lot No 5 (ou 11) 88 pieds 3 pouces et 6 lignes sur la ligne la plus près de la rue Sorapuru, le séparant du lot No 5 (ou 12), et 87 pieds 7 pouces et 3 3/5 lignes sur l'autre ligne de côté le séparant du lot No 4 lequel dit lot No 4 a une profondeur sur la ligne de côté la plus rapprochée de la rue Première le séparant du lot No 3 de 86 pieds 11 pouces et 5 4/5 lignes. Le lot No 3 mesurant 25 pieds 5 2/3 pouces de face à la rue Water, 23 pieds 6 pouces et 1 1/3 lignes de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur de 88 pieds 11 pouces, et 5 4/5 lignes sur la ligne le séparant du lot No 4 sur une profondeur de 86 pieds 3 pouces, et 4 4/5 lignes sur la ligne de côté supérieur le plus près de la rue Première étant la même plus ou moins.

3° Trois certains lots de terre contigus situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas (ou Levée), Water, Sorapuru et Première, mesurant ensemble 127 pieds 10 pouces et 1 1/3 de ligne de face à la rue Tchoupitoulas et 1 et 6 pieds 6 pouces et 7 2/3 lignes de face à la rue Water sur 90 pieds plus ou moins de profondeur et façade sur la rue Sorapuru, et 86 pieds 3 pouces et 4 4/5 ligne de profondeur sur la côté supérieur le plus près de la rue Première, donnant une étendue superficielle d'environ 11,000 pieds. Les dits lots étant désignés par les Nos 2 et 3 sur un plan dressé par L. Reisenstein le 8 avril 1868, déposé pour référence en l'étude de P. C. Cavillier, ancien notaire. Le lot No 2 mesurant 32 pieds de face à l'avenue St Charles, 172 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 3 mesurant 32 pieds de face à l'avenue St Charles, 172 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les dits lots étant désignés par les Nos 5 (ou 13), 6 (ou 13) sur un devis marqué B, annexé à un procès verbal de l'encanteur. Un dit lots est désigné par le No 5 sur un plan par M. Harrison, voyer, le 27 juin 1851, et par le No 11 sur la mappe de cette ville